

ANNEXE DÉLIBÉRATION

Réorganisation des services et actualisation de l'organigramme

La réorganisation vise à adapter la structure des services municipaux aux besoins réels de la collectivité et au fonctionnement constaté sur le terrain, tout en améliorant la lisibilité de l'organigramme pour les élus, les agents et les usagers.

Elle ne repose pas sur une augmentation globale des effectifs mais sur un redéploiement des missions et une clarification des lignes hiérarchiques.

L'ancienne organisation était structurée en trois pôles (administratif, technique, éducation/culture/sports). Le nouvel organigramme retient une structuration par quatre services clairement identifiés :

- Service Administratif,
- Service Affaires scolaires,
- Service « Animations et Population »,
- Service Technique.

Ce choix permet d'isoler et de rendre lisibles des blocs de missions homogènes : administration générale, scolaire/périscolaire, animation et lien à la population, technique et maintenance.

Le Directeur général des services (DGS) demeure le supérieur hiérarchique direct des responsables de service et assure le pilotage d'ensemble de l'organisation.

Sous son autorité :

- Un adjoint au DGS est responsable du service Administratif. Un agent administratif, en charge de l'urbanisme et intervenant également sur les affaires scolaires, exerce ses missions de manière transversale tout en restant rattaché hiérarchiquement à ce service.
- Une chargée de communication est rattachée directement au DGS et son adjoint et intervient en appui transversal auprès de l'ensemble des services.

Le service Affaires scolaires est placé sous la responsabilité d'un encadrant (N+1), également en charge du sport. Il rassemble les agents d'entretien et les responsables de sites (cantine, bourg, Bernou) afin de regrouper dans une même entité les missions liées aux écoles et à la vie scolaire au sens large.

Le service Technique est structuré autour d'un responsable, de chefs de service et d'un agent spécialisé mécanique, avec trois grands secteurs : espaces verts, bâtiments, voirie.

Cette structuration clarifie les responsabilités et les périmètres d'intervention sur le domaine public et le patrimoine communal.

La principale évolution du nouvel organigramme est la création du service « Animations et Population ».

Ce service a pour vocation de :

- coordonner les animations et manifestations organisées par la commune ou en partenariat ;
- développer le lien avec la population (projets, événements, actions de proximité) ;
- travailler de manière transversale avec les services Affaires scolaires et Technique.

Il est placé sous l'autorité du même responsable que le service Affaires scolaires.

Le service « Animations et Population » comprend 4 agents. Le responsable exerce l'autorité hiérarchique directe sur 3 agents, tandis qu'un agent, du fait de la nature de ses missions techniques (référént manifestations), est rattaché fonctionnellement au service Technique. Cette articulation illustre la volonté de favoriser le travail transversal entre les services tout en maintenant des lignes hiérarchiques claires.

La création de ce service se fait à moyens constants : les missions de plusieurs agents (PPM, médiathèque, administratif, technique) ont été réorganisées afin de dégager du temps de travail consacré aux actions relevant du nouveau service, sans surcharge globale de travail.

Le nouvel organigramme traduit cette réorganisation :

- passage de 3 pôles à 4 services clairement nommés ;
- identification visible du DGS et de l'adjoint au DGS (code couleur : DGS en bleu, Adjoint en violet. Ce code permet d'identifier clairement la répartition des tâches et des responsabilités au sein de la collectivité.) ;
- mise en évidence des responsables de services, chefs de service et responsables de sites ;
- mention des rattachements fonctionnels lorsque des missions sont exercées en transversal (ex. : agent Animations et Population rattaché fonctionnellement au service Technique).

Il est appelé que les effectifs indiqués au sein de chaque service relèvent d'une approche fonctionnelle : certains agents interviennent sur plusieurs services ou secteurs, dans une logique d'optimisation et de mutualisation des compétences.